

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi De 8h à 12h Correspondance BP 2-50760 Barfleur Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées) Fax 02 33 23 43 09 E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL Nº 2022-83-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de Madame Nadège SZELA, domiciliée 56 Rue Saint Thomas Becket 50 760 BARFLEUR, pour le déménagement de mobilier, 56 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR les vendredi 09 et samedi 10 septembre 2022,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE:

Article 1 : 2 places de stationnement seront réservées devant le 56 Rue Saint Thomas Becket, entre le vendredi 09 septembre 2022 à partir de 8h, jusqu'au samedi 10 septembre 2022 à 20h, afin de permettre à 2 véhicules de décharger du mobilier.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 06 septembre 2022

Le Maire

Michel MAUGER